



Conduire pour le travail : organisation de la prévention

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- Vous organisez l'activité de vos salariés en déplacement.
- Vous souhaitez amener les conducteurs de véhicules de votre entreprise à modifier leur comportement.
- Vous êtes en charge de l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et vous souhaitez mettre en place des actions pour réduire les risques routiers.
- Vous souhaitez évaluer les risques routiers de votre entreprise.

CONTEXTE

- Les risques routiers sont une cause majeure d'accidents du travail.
- Une grande majorité de salariés utilise un véhicule pour se rendre au travail et en revenir (risque d'accident de trajet) et près de la moitié utilise un véhicule dans leur activité professionnelle (risque d'accident de travail).
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'employeur et au salarié ?

OBJECTIFS

- Éviter les risques par la responsabilisation des salariés.
- Déterminer les risques routiers et les actions de prévention à mettre en place.
- Réduire l'exposition au risque en menant une réflexion sur les pratiques d'usage des véhicules.



PUBLIC

- Employeurs.
- Encadrants.
- Membres du CSE.
- Préventeurs.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.

INTERVENANT

- Préventeur.

L'EXPERTISE MIST NORMANDIE

- Conseils personnalisés.
- Présentation des outils pédagogiques.
- Possibilité d'un accompagnement en entreprise.

INFOS PRATIQUES

- Présentiel dans nos MIST du Calvados et de l'Orne.